

## Publications économiques et financières



### Conjoncture financière

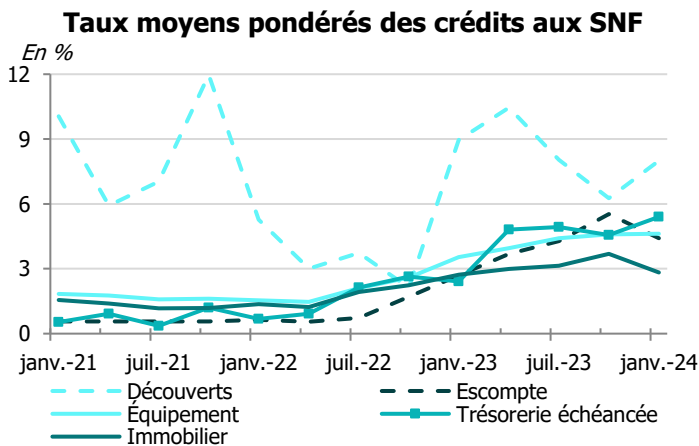
Jun 2024

# TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN MARTINIQUE

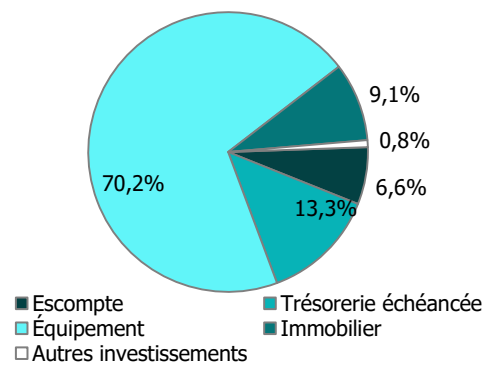
1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2024  
NOUVELLE HAUSSE DES TAUX

- Le taux moyen des **crédits à l'équipement** se stabilise en début d'année, à 4,62 % (+3 pdb sur le trimestre). Il s'établit en deçà du taux moyen national (-7 pdb), mais en revanche, la médiane est sensiblement plus élevée en Martinique qu'en France entière (5,20 %, contre 4,61 %). La durée moyenne de financement diminue à 9 ans (après 10 ans au trimestre dernier). Les crédits à l'équipement sont essentiellement souscrits à taux fixe (98 % en Martinique, contre 75 % au niveau national).
- Pour sa part, le taux moyen des **crédits de trésorerie échancée** s'inscrit en nette hausse. Il atteint 5,40 % (+84 pdb sur le trimestre), soit un niveau bien supérieur à celui constaté au niveau national (4,64 %). L'écart important est en partie lié à la durée moyenne de financement, significativement plus longue en Martinique (4 ans et demi, contre 2 ans en France entière).
- Le taux moyen des **découverts** continue à évoluer de façon irrégulière. Enregistrant une hausse marquée (+173 pdb sur le trimestre), il s'établit à 8,00 %. L'écart avec le taux moyen national est conséquent (+136 pdb).

### Caractéristiques des nouveaux crédits en Martinique



**Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)**



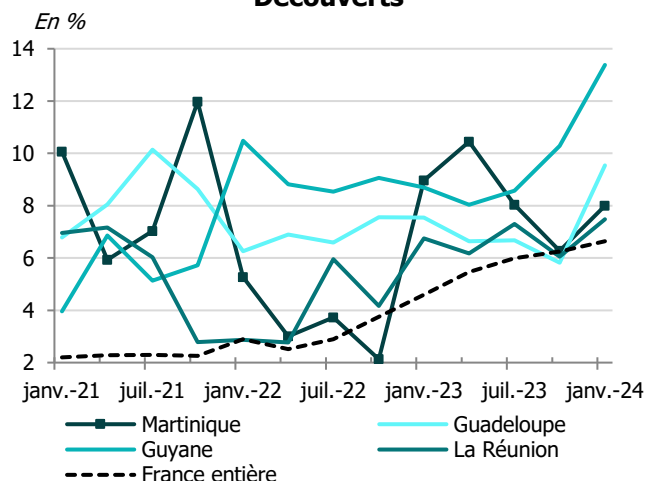
### Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyens pondérés en janvier 2024 (%)		Taux moyens pondérés en octobre 2023 (%)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière
Découverts	8,00	6,64	6,27	6,25	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	5,40	4,64	4,56*	4,69	54	23	91	22	7,40	3,00
Équipement	4,62	4,69	4,59	4,58	112	109	98	75	5,20	4,61
Immobilier	2,83*	4,45	3,69*	4,16	188*	203	100*	96	-	-

\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

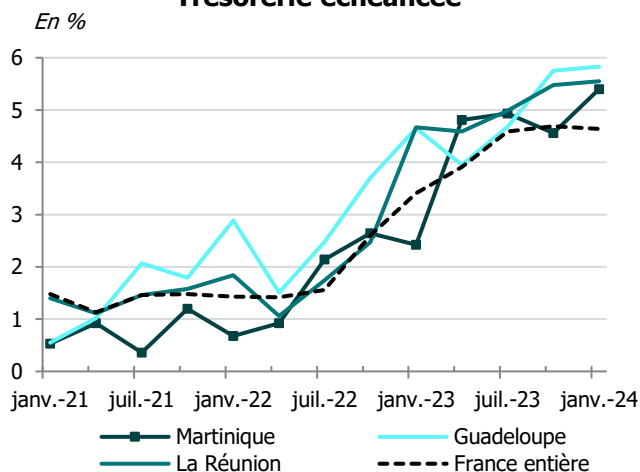
Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

## Découverts



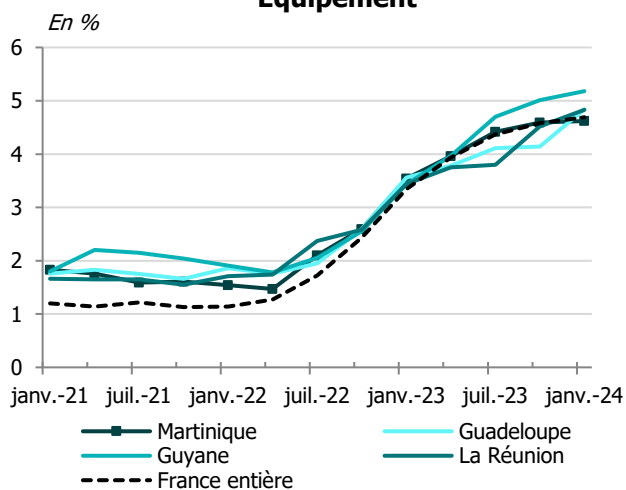
Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

## Trésorerie échéancée



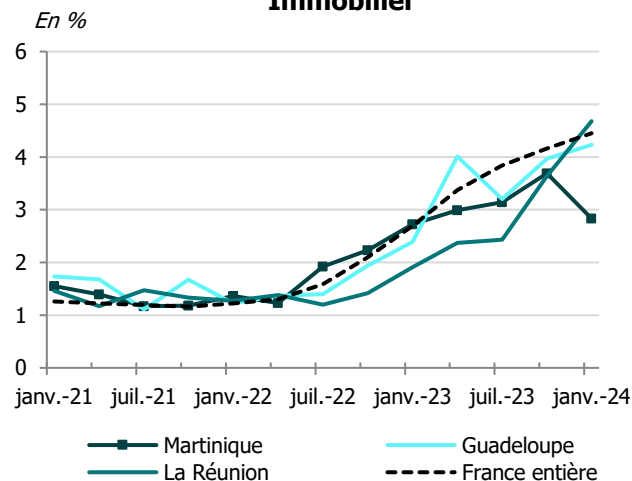
Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

## Équipement



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

## Immobilier



Sources : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA

## MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique, elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.